

Déclaration préalable

Conseil Supérieur de l'Education du jeudi 21 janvier 2021



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous avons bien entendu la volonté du Ministre de pouvoir maintenir les calendriers autant que possible. Pourtant, il s'agit bien néanmoins d'aménager les calendriers face à la puissance de la crise sanitaire. Aménager le temps en respectant les principes essentiels aux rythmes des élèves, des périodes de travail et des périodes de repos. Nous attendons bien que soit étudié avec la plus grande vigilance le report ou la neutralisation des épreuves de mars pour les candidats au baccalauréat. Nous souhaitons que les modalités des épreuves soient communiquées avant les congés de février aux candidats, même s'il s'agit d'un ou de deux scénarii. Cette attention prêtée au calendrier nous permet également de poser à nouveau cet élément essentiel pour la FCPE, les congés sont des congés et doivent le rester. Il n'est pas entendable pour les familles que les vacances deviennent un temps de travail perlé sous la forme de multiples dispositifs visant tout simplement à endiguer, de brique et de broc, la tenue des programmes lourds et denses ; et qui à ce jour n'ont fait l'objet d'aucun allègement. Dispositifs qui par ailleurs ne permettront nullement de réduire les inégalités de traitement ou scolaires comme sociales à l'œuvre. Laisser aux enfants et aux jeunes la possibilité de s'aérer, de ne rien faire, de jouer, d'échanger autrement avec leurs pairs ou leurs familles, avec des professionnels si le mal-être est trop grand est indispensable dans la période. Devons-nous rappeler que les activités sportives comme culturelles sont réduites à peau de chagrin ? C'est bien de cela dont les enfants et les jeunes ont aussi besoin aujourd'hui.

Il est temps d'entendre que les enfants, les adolescents et les jeunes, comme leurs parents ont besoin de souffler. La pression est forte et multiple, entre précarité, travail et injonctions sanitaires diverses. L'anxiété grimpe tambour battant dans tous les âges de la vie, et plus encore dans l'enfance et la jeunesse. Nous ne pouvons pas l'admettre. Prenons pour exemple les fins de journées, demander à des élèves de se prévaloir d'une attestation de déplacement, alors qu'ils sortent de cours ou du centre de loisirs n'est ni bienveillant, ni formateur et ajoute de l'anxiété. Il n'est pas entendable de vouloir transformer les élèves en petits adultes qui devraient être au clair avec tous leurs papiers, ni normal qu'ils puissent se trouver en infraction alors même qu'ils ont rempli leurs obligations scolaires.

Il est grand temps que notre société reconnaisse la résilience et l'adaptabilité de l'enfance et la jeunesse face à cette crise sanitaire qui traverse notre monde et qu'elle tienne compte avant toute chose de prendre des décisions en premier lieu pour eux, pour l'avenir.